



RÈGLES LOCALES SPÉCIFIQUES

Ces règles locales complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales et annulent toutes autres règles locales spécifiques préexistantes.

Éléments partie Intégrante

Tous les chemins, gravillonnés ou non, à l'exception de la route goudronnée.

Les fossés non marqués explicitement comme zone à pénalité jaune ou rouge par des lignes et/ou piquets.

Hors limites (Règle 18.2)

Le Club House et sa terrasse à partir du bord dallé, la bordure jusqu'à la grille sous le porche, la grille elle-même et le mur du château.

Le practice et les zones de putting green.

Au-delà du bord intérieur de la route goudronnée, (toute balle reposant sur une partie du parcours au-delà de cette limite est Hors Limite.) **À l'exception des départs du trou N°4 situés en retrait de cette route (délimitée par une marque blanche à gauche et à droite passage piétons)**

Obstructions inamovibles (Règle 16.1)

Pas de dégagement sur le trou N°13, l'ensemble piquets et corde de protection.

Zone à pénalité (Règle 17)

Trous N°3, 11 et 13 : les zones à pénalité rouges se prolongent à l'infini.

Trou N°13 : si une balle repose dans la zone de pénalité rouge devant le départ, le joueur peut utiliser en option supplémentaire à la Règle 17, la dropping zone située de l'autre côté du pont.

Trou N°13 : s'il y a un doute que la balle repose ou soit perdue dans la zone à pénalité rouge, une autre balle peut être jouée provisoirement selon l'une des options de la Règle 18.3, y compris la dropping zone :

- Si la balle d'origine est retrouvée en dehors de la zone à pénalité rouge, le joueur **doit** continuer avec celle-ci.
- Si la balle d'origine est retrouvée dans la zone à pénalité rouge, le joueur **peut** jouer la balle d'origine comme elle repose **ou** avec une pénalité d'un coup continuer avec la balle jouée provisoirement.
- Si la balle d'origine n'est pas retrouvée ou identifiée dans la période des **3mn** de recherche, le joueur **doit** continuer avec la balle jouée provisoirement (avec un coup de pénalité).

Lorsque le joueur a joué une balle provisoirement selon cette règle, il ne peut plus utiliser aucune autre option selon la règle 17.1 en relation avec la balle d'origine.

Cadence de jeu (Règle 5.6)

Tout retard déraisonnable au recording, le groupe encourt automatiquement la pénalité générale.

Câbles aériens (Règle locale E11)

Trous N°13 et 15 : si la balle heurte la ligne électrique, le coup est annulé et doit être rejoué sans pénalité.

Si la balle n'est pas immédiatement récupérable, une autre balle peut lui être substituée

Dropping Zone pour parties amicales

Une balle peut être jouée à partir de la dropping zone côté green sur le N° 12 et le N° 15 pour les parties amicales.

Ces dropping zone sont interdites pour toutes compétitions (compétitions fédérales, sponsorisées, de classement ou amicales) et chaque fois que vous faites enregistrer vos scores à la FFGolf.

En cas de doute de procédure, jouez une autre balle selon la règle 20.1c.

Téléphone accueil : 04.75.00.71.33